

COMMUNE DE WITRY-LÈS-REIMS

CG

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**  
**N°A 2018/005**  
**Travaux d'assainissement collectif**  
**RUE DES BOUCHERS ET RUE DE FRESNE**

Le maire de Witry-lès-Reims ;

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 à L 2212-2 et L 2213-1 à L 2213-6, relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu les dispositions du Code de la route en vigueur et notamment les articles R411-8, R411-25 et R 417-9 et suivants ;

Vu les dispositions du Code de la voirie routière et notamment l'article L113-3 ;

Vu la demande de l'entreprise CHAMPAGNE TRAVAUX PUBLICS (CTP)-sise à Cormontreuil, mandatée par la communauté urbaine du GRAND REIMS ;

Considérant que pour la bonne exécution des travaux d'extension du réseau d'assainissement et la réalisation des branchements sur la rue des BOUCHERS et sur la rue de FRESNE à Witry-lès-Reims, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Du **Mardi 9 janvier au vendredi 16 février 2018**, en raison des travaux entrepris par l'entreprise CHAMPAGNE TRAVAUX PUBLICS, la circulation et le stationnement au droit du chantier sont soumis aux prescriptions définies ci-dessous :

- La rue sera interdite à la circulation :
  - o Du N° 81 au N°40 de la rue des Bouchers
  - o Au droit du 9 et 11 rue de Fresne
- le stationnement est interdit au droit du chantier,
- l'accès aux riverains sera autorisé entre 17h30 et 7h30 dans la mesure du possible et la vitesse sera limitée à 30 km/h,

**Article 2 :** La signalisation de chantier sera fournie, mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux, l'entreprise CHAMPAGNE TRAVAUX PUBLICS.

**Article 3 :** Ces dispositions seront portées à la connaissance des usagers qui devront se conformer à la signalisation mise en place.

**Article 4 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

**Article 5 :** Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Witry-lès-Reims sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à Witry-lès-Reims  
Le 4 janvier 2018  
Le maire,  
Michel KELLER

